

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/10/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	38

DATE DE LA CONVOCATION

05 octobre 2005

L'an deux mille cinq, le 17 octobre 2005, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 05 octobre 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAITEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, CALOMINE, POULIER, JAMILLOUX, PATEYRON
Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON, BEYLE

Suppléants : MM MONNIER

Suppléantes : Mmes ARTHUR, BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, LEMEIGNAN

Excusés : MM. BARLET, PAMIES, SCAFONE, FAURILLON

OBJET : Marché de travaux de la zone d'activités bois de Langladure – lot n°5 « Végétalisation »

Le président rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2005, le conseil communautaire avait autorisé le lancement d'une procédure de négociation avec les entreprises GAUJARD ROME (36 000 CHATEAUROUX) et EUROVIA (23 200 AUBUSSON) pour l'attribution du marché relatif aux travaux de végétalisation (lot n°5) de la zone d'activités bois de Langladure (marché passé dans le cadre d'une procédure négociée).

Après examen des offres et avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre 2005, le Président, personne responsable du marché, propose au conseil de retenir l'offre de la SARL GAUJARD ROME, en date du 21 juillet 2005 et d'un montant de 14 500 € HT, conformément au dossier de consultation initial transmis le 17 mai 2005.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer et à notifier le marché de travaux pour la tranche ferme, lot n°5 « végétalisation » à la SARL GAUJARD ROME, pour un montant de 14 500 € HT.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ces affaires.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 17 octobre 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD